Bien choisir son pulvérisateur

Dernière mise à jour févr., 2024

Intérêts	Intérêts	Contraintes de mise en	
environnementaux	agronomiques	oeuvre	Acceptabilité
Très forte réduction de dérive avec les meilleurs appareils	Améliorer la qualité de pulvérisation	Moindre maniabilité avec les appareils les plus précis. Investissement	Variable

Le choix d'un appareil de traitement impacte le fonctionnement d'une exploitation pour plusieurs années. Les critères de choix sont nombreux, complexes et interdépendants. Dans un contexte d'évolution réglementaire et sociétale rapide, il est nécessaire de prendre en compte les aspects environnementaux dans ce choix

Quelle efficacité sur la réduction de dérive ?

La dérive est très dépendante du matériel de pulvérisation. Le choix d'un appareil est donc primordial. Associé à de bons réglages et équipements, un pulvérisateur performant peut permettre de réduire la dérive d'un facteur 20 par rapport à une voûte pneumatique.

Le décret du 01/01/2020 encadre l'utilisation des produits phytosanitaires avec des distances minimales entre les zones de traitement et les zones d'habitations à respecter, dites DSR (Distance de Sécurité Riverains). Ces distances sont adaptables dans le cadre d'une charte d'engagement départementale qui encadre l'utilisation des produits phytosanitaires. Dans ce cas, un pulvérisateur performant équipé de buses anti-dérive peut permettre de réduire les DSR.



Pour savoir si un appareil est inscrit, consultez la liste officielle!

Consultez la liste officielle des matériels d'application de produits phytopharmaceutiques équipés d'une technique réductrice de dérive de pulvérisation. Attention, vérifiez qu'il s'agit bien de la dernière version!

Type d'appareil		Distance de sécurité riverains	ZNT eau
	Voûte pneumatique		
	☑ Face par face ☑ buses anti-dérives	DSR 10m → 5m selon le produit ☑ Charte départementale	ZNT 5m ☑ traçabilité des traitements ☑ bande enherbée ≥ 5m en bordure du point d'eau ☑ dispositif végétalisé hauteur ≥ hauteur culture
	☑ Pulvérisation confinée ☑ buses anti-dérives	DSR 10m → 3m selon le produit* ☑ Charte départementale	

1

*Pour les substances les plus **préoccupantes**, la **DSR est de 20m** incompressibles. Attention, si l'AMM du produit mentionne une DSPPR, celle-ci est incompressible.

Figure 1: Les critères d'inscription sur la liste officielle des appareils réduisant la dérive

Quel impact sur la qualité de pulvérisation ?

La qualité de pulvérisation est très dépendante du pulvérisateur utilisé et de ses réglages. De nombreux essais ont été réalisés sur la vigne artificielle par l'UMT EcoTech (IFV- INRAE, Montpellier) pour évaluer la qualité de pulvérisation de différents types d'appareils et de leurs modes d'utilisation. Un classement a été établi, en prenant comme référence en vignes larges une voûte pneumatique passée tous les deux rang : les modes de pulvérisation permettant de faire tout aussi bien en réduisant les doses de produit à l'hectare d'au moins 30% sont classés A, et ceux qui font moins bien sont classés C.

Ces travaux ont abouti au dispositif Performance Pulvé¹ qui décline cette approche pour chaque appareil. Les informations sont disponibles gratuitement sur le site Performance Pulvé.

Quels critères de choix ?

Des outils en ligne

En complément de Performance Pulvé, un guide pratique a été rédigé conjointement par l'IFV et les chambres d'agriculture du Gard et de l'Hérault, pour aider les viticulteurs lors du renouvellement de leur pulvérisateur. Pour les différentes catégories d'appareils, ce guide aborde les principales précautions à prendre et les questions à poser au constructeur avant l'achat.

¹Performance Pulvé a été développé par l'IFV et INRAE en collaboration avec les Chambres d'Agriculture, le comité Champagne et le syndicat des agro-équipementiers (AXEMA)

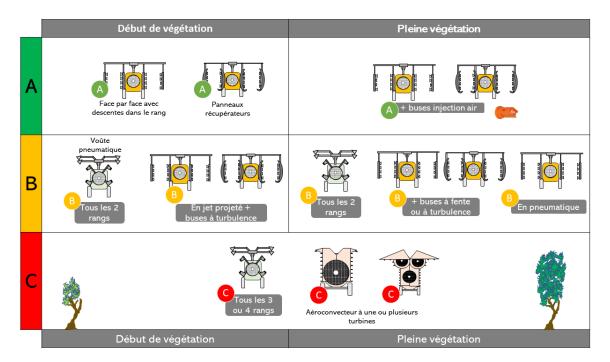


Figure 2: Classement des principaux modes de pulvérisation selon le stade végétatif

Des aides pour les matériels les plus performants

A ce jour, 3 régions (Occitanie, Grand Est et Pays de la Loire) subventionnent via les aides PCAE (FEADER) l'achat de matériels performants sur la base des classes de Performance Pulvé. En Occitanie, une aide à l'achat de 25% avec bonifications cumulables dans la limite d'un taux de 50% (Jeunes Agriculteurs, mode de production AB) pour les pulvérisateurs de classe Performance Pulvé 1 à 4.

Actions complémentaires

Avec un pulvérisateur performant, bien réglé et bien utilisé, vous pourrez réduire les doses en sécurité en complétant avec un outil d'aide à la décision pour la gestion des traitements phytosanitaires : Utiliser un outil d'aide à la décision pour la protection sanitaire

En jet porté, pour réduire la dérive, utiliser des buses antidérive : Utiliser des buses antidérive sur les pulvérisateurs à jet porté

Pour approfondir le sujet

Vidéo de présentation du dispositif Performance Pulvé https://www.youtube.com/watch?
 v=ZQLoZowpIrc

Mise à jour des fiches

Retrouvez les dernières mises à jour sur le site web RIPP













